

# Manifestation nationale :

- contre les licenciements,
- contre les suppressions d'emplois !



## A Paris, pour changer les choses !

La crise sanitaire a permis de répandre un formidable écran de fumée : l'arrêt de l'économie au printemps serait donc la cause des plans de licenciements qui se développent depuis. Cet écran de fumée est accompagné de diversions par les politiques en centrant la problématique sur quelques secteurs comme la restauration ou la culture, qui souffrent évidemment et réellement du confinement et du couvre-feu. Pourtant, lorsque l'on analyse de près les chiffres, les raisons sont ailleurs, notamment dans la logique de diminution des coûts de production afin d'améliorer les profits.

Cette explication de la situation économique par le confinement n'est pas de mise d'autant que nous n'oublions pas que nombre d'entreprises ont continué de verser des dividendes, d'afficher des bénéfices ou tout simplement bénéficié d'aides d'Etat. Sans compter les baisses d'impôt consenties aux entreprises (sans aucune contrepartie) avec le plan de relance.

Mais, comme à chaque crise, ce sont les salarié-es qui paient l'addition ! Or, c'est nous qui créons les richesses des entreprises qui, encore plus depuis 2008, s'endettent massivement pour aller sur les marchés financiers et racheter leurs concurrents...

L'image d'Epinal de l'entrepreneur individuel "qui prend aussi des risques" ne résiste pas à l'épreuve des faits quand on examine le profil des entreprises qui organisent le licenciement de leur personnel. Et pour les salarié-es, ce n'est plus un risque, c'est la réalité : celle de se retrouver au chômage.

## "S'unir pour ne plus subir !"

Entreprise par entreprise, arrêts de travail et grèves répondent tant bien que mal à ces licenciements. Mais il faut se coordonner pour imposer l'interdiction des licenciements et des suppressions d'emplois ! C'est le sens de l'appel des syndicalistes de TUI et d'autres entreprises, soutenu par SUD-PTT (page 4).

Avec cet appel, nous affirmons que nous n'avons pas à faire les frais de stratégies dont nous ne sommes pas responsables. Ni dans le privé, ni dans le secteur public où les suppressions d'emplois continuent de plus belle.

**Pour le crier aux "décideurs", nous irons à Paris le 23 janvier !**

## Sommaire :

### Page 2 :

- pourquoi il faut interdire les licenciements !
- dividendes, activité partielle : tout pour les actionnaires !

### Page 3 :

- le Code du travail en miettes
- les mesures de bon sens à imposer
- l'hôpital en lambeaux, ça continue !

### Page 4 : l'appel des TUI

Samedi 23 janvier - 14 heures  
Rendez-vous Place du Président  
Edouard Herriot 75007  
(derrière l'Assemblée Nationale)



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

Tél : 01 44 62 12 00 - Fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org

5 janvier 2021

Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Ils boursicotent, s'endettent... et licencient !

Le constat des autorités de contrôle et de supervision des activités bancaires est sans appel : en France, les entreprises privées n'ont cessé de s'endetter depuis la crise de 2008.

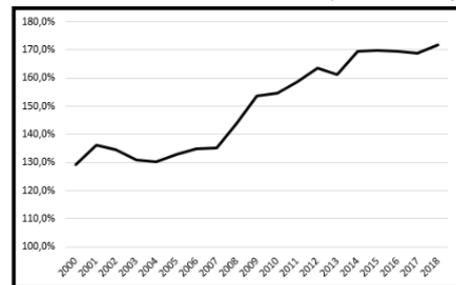
Pire, le tableau ci-contre démontre que cet endettement n'a pas pour but d'investir dans l'économie réelle : la dette augmente sans que, en contrepartie, la valeur ajoutée (ou la croissance pour faire simple) ne progresse dans les mêmes proportions. Dit autrement, Il y a surendettement à partir du moment où la dette progresse plus vite que la capacité à la rembourser, par la création de valeur. Un peu comme si un ménage achetait un bien immobilier de plus en plus cher sans que ses capacités d'épargne ne progressent tout autant.

Cet endettement qui ne cesse de progresser est consécutif à une spéculation sans fin sur les marchés financiers. L'idée sous-jacente est de dégager des plus-values en rachetant des actions d'autres entreprises - donc sans création de valeur -, plus-values d'autant plus sûres (pour l'instant...) que

les taux de crédit sont très bas et que les cours en bourse sont globalement à la hausse, hausse supérieure en tout cas aux rendements de l'activité productive "classique".

Nul ne sait quand la "bulle" spéculative éclatera mais elle éclatera. De toute manière, cette tendance lourde à la spéculation pousse les actionnaires à délaisser l'investissement productif et à se séparer d'activités à moindre rendement. Ce qui déclenche la valse des licenciements...

Graphique 1 : Evolution du ratio dette/VA des entreprises, France (2000-2018)



## Au pays du CAC 40, l'actionnaire est Roi !

Après de longues gesticulations, le gouvernement avait fait du non versement de dividendes une condition formelle pour bénéficier des PGE (prêts garantis de l'État) ou d'un report de cotisations. Voilà pour les discours officiels...

De fait, un tiers des entreprises du CAC 40 n'avaient guère le choix. Les banques qui auraient désobéi n'auraient pas eu accès au refinancement auprès de la Banque centrale européenne et des grands groupes comme Airbus, PSA, Renault (qui a bénéficié d'un PGE de 5 milliards) ou Safran avaient besoin d'aides. Mais, pour le reste, rien n'a véritablement changé : les gesticulations du gouvernement sont restées du "vent". Le robinet est resté grand ouvert ! Qu'on en juge...

Les deux autres tiers du CAC40 ont soit maintenu, soit réduit leur dividende, même quand ils ont bénéficié d'aides. Huit groupes ont augmenté le dividende versé par rapport à l'an dernier : Teleperformance (+26,3 %), Vivendi (+20 %), Schneider Electric (+8,5 %), Danone (+8,5 %), Dassault Systèmes (+7,7 %), Total (+4,7 %), Sanofi (+2,6 %)...

Chez Danone, le plan d'économies de 700 millions d'euros (avec 400 à 500 postes supprimés en France) aurait pu être évité alors qu'il a été versé 1,5 milliard aux actionnaires au mois d'avril. Dès l'annonce de ce plan, le titre est monté en bourse.

Au final, les entreprises du CAC 40 auront versé environ 30 milliards d'euros aux actionnaires, soit un peu plus de la moitié de ce qui était prévu initialement.

## Activité partielle : fromage et dessert !

Au plus fort du confinement, l'Etat a pris en charge le chômage partiel d'environ 12 millions de salariés d'entreprises privées. Dans le même temps, une partie des plus importantes ont continué de verser des dividendes sans que le gouvernement n'y trouve à redire, sans demander aucune contrepartie. Emmanuel Macron a pourtant évoqué une « nationalisation sans précédent des salaires » !

Or, il s'agit pourtant d'aides publiques versées par l'Etat et l'Unedic mais toujours sans aucune contrepartie comme les baisses d'impôt consenties dans le cadre du plan de relance, les prêts garantis ou autres recapitalisations.

Au moins 24 sociétés du CAC40 ont ainsi profité du chômage partiel. 14 d'entre elles ont versé un généreux dividende : Bouygues, Capgemini, Carrefour, Kering, LVMH, Michelin, Publicis, Schneider, Teleperformance, Thales, Unibail, Veolia, Vinci, Vivendi. Carrefour a ainsi versé 185 millions de dividendes alors que le groupe a mis 90000 de ses 110000 salarié-es en activité partielle. Pour mémoire, le coût total du chômage partiel pourrait avoisiner a minima 31 milliards en 2020. Soit les dividendes versés par les entreprises du CAC 40.

**Quoi qu'on pense des aides publiques, y compris les baisses d'impôt qui profitent aux plus grandes entreprises, celles-ci devraient être au moins conditionnées au maintien de l'emploi et au gel du versement des dividendes !**

# Droit du travail : feu vert pour les licenciements !

Jusqu'en 1986, les licenciements économiques étaient soumis à une règle simple : instaurée par une loi du 3 janvier 1975, celle-ci prévoit l'obligation pour un employeur envisageant un « *licenciement, individuel ou collectif, fondé sur un motif économique, d'ordre conjoncturel ou structurel* », de recueillir « *l'autorisation de l'autorité administrative compétente* ».

Les arguments pour supprimer cette obligation (au 1er janvier 1987) sont les mêmes qu'aujourd'hui : un tel "carcan" est un "frein à l'embauche" alors qu'à cette époque, 90% des licenciements sont autorisés par l'Inspection du travail. Yvon Gattaz, patron du CNPF (ancêtre du Medef) promet alors des emplois grâce à cette suppression : 370000 à l'époque, dont personne ne verra la couleur, quand le fils en promettra 1 million en 2013 en contrepartie d'une baisse du "coût du travail"...

Depuis, les règles facilitant les licenciements se sont empilées comme les outils permettant de se séparer des salarié-es ou de jouer sur la masse salariale se sont multipliés. Du licenciement autorisé en cas de faillite dans les années 80, on est passé à des outils de gestion permanents en vue de maintenir ou accroître la rentabilité des entreprises.

Parmi les premières, l'établissement de critères automatiques définissant les difficultés économiques selon la taille de l'entreprise, que ce soit la baisse de commandes, du chiffre d'affaires ou d'autres critères tels "la sauvegarde de la compétitivité" ou "des mutations technologiques" (art. L1233-2). L'examen des difficultés économiques est restreint au "territoire national" pour les multinationales (idem), ce qui facilite toutes les manipulations comptables. Toutes ces mesures rendent plus difficile la contestation des licenciements devant les juges, voire sans risque avec le plafonnement des indemnités en cas de licenciement illicite.

Enfin, les outils "alternatifs" pour ajuster la masse salariale ont été démultipliés. Départs volontaires, ruptures conventionnelles collectives, accords de performance collective ou activité partielle qui peuvent d'ailleurs se combiner entre eux avec, pour les représentants syndicaux au pied du mur, le chantage patronal aux licenciements "secs".

**C'est pour cette raison que l'appel unitaire des TUI revendique aussi l'interdiction des suppressions d'emplois !**

## Des mesures de bon sens !

Interdire les licenciements devrait être la première pierre d'un édifice qu'il reste à construire.

Aujourd'hui, les salarié-es et leurs représentants n'ont aucun pouvoir dans le processus qui conduit aux licenciements.

C'est pourquoi nous militons pour un droit de veto qui doit permettre dans la foulée d'examiner toute une série de mesures, comme :

- un contrôle et une expertise sur la « santé » de l'entreprise,
- l'analyse des raisons qui ont mené à des problèmes économiques, si elles existent,
- la relance de l'activité, grâce à des fonds publics,
- quelles aides publiques, et conditionnelles,
- nationalisation temporaire ou définitive, en fonction du "passif" des actionnaires,
- le besoin de reconversions sur le même bassin d'emplois, avec maintien des qualifications, rémunérations, la création d'emplois liés à la transition énergétique...

**Toutes ces problématiques devraient être posées et débattues sous le contrôle permanent des salarié-es et de leurs représentants.**

**Ce sont celles et ceux qui produisent qui doivent décider !**

# Hôpital public : la saignée continue...

A l'occasion de la pandémie, l'hôpital public est devenu le symbole de la politique d'austérité menée par les gouvernements successifs en matière de services publics : manques de matériel, suppressions de lits et de personnel. Manque de tout... Au plus fort de la crise sanitaire, le gouvernement s'était



engagé à rompre avec "le taux de marge à 8 %" (comme une entreprise privée !) ou la réduction automatique des lits d'au moins 15 % à chaque réorganisation ou regroupement d'activités.

Mais technocrates et politiques sont sans limite pour poursuivre leur politique d'économies.

Les critères peuvent changer mais pas la politique d'austérité. Avec l'ouverture de l'hôpital Grand Paris-Nord (regroupement de Bichat et Baujon), il est programmé la suppression de plus de 300 lits, près de 30 % des capacités actuelles. Pour y parvenir, il est prévu de jouer sur deux paramètres.

Un raccourcissement de la DMS (durée moyenne de séjour) qui passerait de 6 à 4 jours. Or, un tel objectif est totalement contradictoire avec le développement de l'ambulatoire qui induira le maintien à l'hôpital des cas les plus lourds... et des DMS plus longues. Enfin, passer à un taux d'occupation de 95 % alors que l'actuel (85 %) ne permet déjà pas d'accueillir les patients non programmés !

**Le 23 janvier, nous serons là pour l'interdiction des licenciements mais aussi pour l'arrêt des suppressions d'emplois dans les services publics !**

L'appel des syndicalistes de TUI (un des plus grands voyagistes européens) regroupe des syndicats d'entreprise en butte à des plans de licenciements avec la volonté de rompre l'isolement et de se coordonner face aux pouvoirs publics, au gouvernement et au patronat.

Ce cadre collectif est aussi soutenu activement par des unions locales ou départementales de la CGT, des fédérations syndicales de Solidaires et l'Union syndicale Solidaires elle-même.

La fédération SUD-PTT est signataire de l'appel et a proposé aux fédérations syndicales de la Poste, d'Orange et de la branche Prestataires de se joindre à l'initiative du 23 janvier.



## **APPEL** **A une manifestation nationale pour** **interdire les licenciements et les** **suppressions d'emplois !** **PARIS, LE 23 JANVIER 14H**

Durant cette année, la **crise sanitaire** du Covid19 a **décomplexé les patrons** de manière inédite. Avec la complicité du gouvernement, ils **licencient à tour de bras** et les chiffres sont éloquentes et dévastateurs :

- 30 plans de licenciements par semaine en octobre ;
- 1 million de suppressions d'emplois d'ici fin 2020 ;
- 657 plans de licenciements comptabilisés entre le 1<sup>er</sup> mars et le 22 novembre 2020 ;
- Suppression massive de postes dans les hôpitaux et services publics ;
- 500 milliards d'argent public versé aux entreprises sans aucune contrepartie ;
- Et pendant ce temps... le Cac40 réalise son meilleur chiffre depuis 30 ans...honteux !

### **Nous refusons de payer leur crise ! Et c'est la raison de l'appel des Tui\***

Nous refusons d'être la variable d'ajustement de ces « corona-profiteurs », de ces « patrons-licencieurs » qui continuent à se remplir les poches, alors que nos emplois sont supprimés pour le seul profit des actionnaires.

**L'argent injecté par l'état devait servir à maintenir nos emplois, pas à les supprimer massivement**  
**Il est temps de s'unir et de résister tous ensemble...**

**S'unir pour ne plus subir !**

Séparément nous n'y arriverons pas, mais **tous unis** derrière un seul but nous pouvons inverser le rapport de force et faire cesser cette hécatombe. Faisons un front commun.

Elaborons ensemble un plan de bataille pour en finir avec les licenciements et les délocalisations.



Il faut intensifier les luttes, participer massivement aux rassemblements et aux piquets de grève. Que localement, chacune et chacun d'entre nous soutienne les travailleurs en lutte pour rompre l'isolement, apporter de la solidarité, et convaincre le plus grand nombre.

**Rendons visible la destruction massive d'emplois qui nous plonge dans la précarité : Faisons interdire les licenciements !**  
**C'est pourquoi nous appelons tous les salariés à nous rejoindre :**  
**Le 23 janvier 2021 pour une grande manifestation nationale à Paris.**

Et ce n'est que le début d'un Front Commun : contre la mise à mort de nos emplois dans les entreprises, les hôpitaux et les services publics.

\*TUI est un grand voyagiste européen regroupant les marques françaises : Nouvelles Frontières, Marmara, Look Voyages, Passion des îles, Aventuria... Toutes disparues à ce jour à coups de rachats, plans sociaux et délocalisations, un total de 1800 salariés sacrifiés.